

L'an deux mille vingt et un, le 17 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 11 mai 2021, s'est rassemblé au Gymnase Gilbert Lalanne de la Morlette à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÖET, Claudine CHAPRON, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Huguette LENOIR ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Patrice BUQUET, Marjorie CARVEL ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERADON, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Jérémy RINGOT ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Hürizet GÜNDER, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | Convention de subvention avec le CIDFF pour la Mission d'Appui aux Parents en Insertion (MAPI)

Le dispositif MAPI (Mission d'accompagnement des Parents en Insertion) permet d'accompagner les parents inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle dans la recherche de modes de garde du jeune enfant.

L'action MAPI, mise en place à titre expérimental en lien avec la CAF de la Gironde en 2018, est désormais portée par le Centre Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF). L'action est cofinancée par la CAF de la Gironde, le Département de la Gironde, de la ville de Lormont et de Cenon.

La participation financière de la ville de Cenon pour le cofinancement de cette action s'élève pour l'année 2021 à 5 000€. Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours (65748 – 4221).

Il est proposé de formaliser ces engagements sous la forme d'une convention partenariale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
35 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention partenariale avec le CIDFF qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an et à s'engager sur la participation financière de 5 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à sa bonne réalisation et notamment les avenants de quelque nature que ce soit.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210517-2021-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021
Publication : 21/05/2021

Jean-François Egron
Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.